

CONVENTION DE MISE   DISPOSITION EXPOSITION « PARCS ET JARDINS EN GESTION  COLOGIQUE »

ENTRE

Ci-apr s d nomm  « LE LOUEUR »
Ayant son si ge :
Ici repr sent  par :
En sa qualit  de :
L'utilisateur et r f rent lors de la r servation sera :

ET :

Ci-apr s d nomm  : PLANTE & CITE
Ayant son si ge : Maison du V g tal – 26 rue Jean Dixm ras – 49070 ANGERS Cedex 1
Ici repr sent  par : Caroline GUTLEBEN
En sa qualit  de : Directrice
Contact r f rent   Plante & Cit  : Martine Rusin, martine.rusin@plante-et-cite.fr, 02 22 06 14 16

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 Objet de la convention

Cette convention pr sente le contenu et les modalit s de mise   disposition de l'exposition « Parcs et jardins en gestion  cologique », propri t  de Plante & Cit  et ci-apr s d nomm e « L'EXPOSITION ».

Article 2 Description de l'EXPOSITION

PLANTE & CITE met   disposition du LOUEUR la version int rieure/ext rieure (*raier la mention inutile*) de l'EXPOSITION, dont le contenu est d crit dans la notice de l'annexe 1.

Article 3 Modalit s de mise   disposition

3. 1. Conditions financi res

La mise   disposition de L'EXPOSITION est gratuite (hors frais de transport – cf. point 3.2)

3. 2. Transport

PLANTE & CITE ne prend pas en charge l'acheminement et les frais de transport de l'EXPOSITION. Il revient au LOUEUR d'organiser l'enl vement de l'EXPOSITION depuis le si ge de PLANTE & CITE au 26 rue Jean Dixm ras, 49000 Angers / le dernier lieu d'exposition au..... (*raier la mention inutile*).

Si l'EXPOSITION n'est pas r serv e   la fin de la p riode de mise   disposition, il revient  galement au LOUEUR d'organiser son retour au si ge de PLANTE & CITE au 26 rue Jean Dixm ras, 49000 Angers.

Si l'exposition est r serv e, c'est le loueur suivant qui aura   sa charge l'enl vement de l'EXPOSITION.

Les conditions de transport sont pr cis es en annexe 1, dans la notice technique de l'exposition.

3. 3. Montage/d montage

L'EXPOSITION doit  tre mont e, d mont e et rang e dans sa caisse de transport selon la description pr vue par la notice (annexe 1). Avant le montage et apr s le d montage, un  tat des lieux (annexe 1) doit  tre compl t  et envoy  par mail   Martine RUSIN, avec une photo de l'EXPOSITION install e : martine.rusin@plante-et-cite.fr (02 22 06 14 16). L'installation compl te de l'exposition peut n cessiter l'utilisation de mat riel compl mentaire (non fourni).

3. 4. Casse, perte ou vol

Tout dégât constaté pendant l'utilisation de l'EXPOSITION doit être signalé et relève de la responsabilité du LOUEUR (cf. article 7). Dans la notice de l'exposition, une grille tarifaire a été établie en cas de dégât, casse, perte ou vol (annexe 1). Si la réparation ne peut être prise en charge directement par le LOUEUR, une facture correspondant au montant des dégâts sera adressée par PLANTE & CITE au LOUEUR.

3. 5. Précisions concernant la version extérieure

PLANTE & CITE ne garantit pas la tenue de la version extérieure de l'EXPOSITION en cas de vents supérieurs à 30 km/h. Le LOUEUR engage sa responsabilité si l'EXPOSITION n'est pas démontée.

Article 5 Durée de mise à disposition

L'EXPOSITION est mise à disposition du (enlèvement) au (retour)

Ces dates incluent le temps de transport et de montage/démontage de l'EXPOSITION. L'EXPOSITION sera visible à l'adresse suivante :

Article 6 Communication

PLANTE & CITE met à disposition du LOUEUR deux modèles d'affiches de communication. En cas de conception de supports spécifiques, le LOUEUR s'engage à apposer la mention suivante pour toute communication officielle sur l'EXPOSITION : « Cette exposition est mise à disposition gratuitement par Plante & Cité. Elle a reçu le soutien financier de l'Office français de la biodiversité dans le cadre du plan Ecophyto porté par les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique. »

Article 7 Responsabilités et assurance

PLANTE & CITE s'engage à fournir au LOUEUR l'EXPOSITION en état d'être utilisée, avec un état des lieux à jour. La responsabilité de PLANTE & CITE ne saurait être engagée pour les matériels autres que ceux qu'il met à disposition dans le cadre de la version de l'EXPOSITION choisie.

L'EXPOSITION sera assurée par le LOUEUR par une police tous risques (dite de clou à clou) en valeur agréée, avec clause de non recours contre le transporteur, et couvrant les risques de dépréciations. Une copie du contrat d'assurance sera à adresser à PLANTE & CITE avant l'envoi de l'EXPOSITION. L'ensemble de l'EXPOSITION devra être pris en charge, assuré et restitué quels que soient les éléments qui seront présentés dans le lieu d'accueil. Pour la version intérieure comme pour la version extérieure, la valeur d'assurance est de 9000 € (neuf mille euros).

LE LOUEUR s'engage à respecter toutes les clauses décrites dans la présente convention et toutes les conditions d'utilisation de la notice (annexe 1).

Article 8 Résiliation

La présente convention peut être dénoncée par PLANTE & CITE à tout moment pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux.

Article 9 Clauses juridiques

Le présent contrat est régi par la loi française. Tout différend entre le LOUEUR et PLANTE & CITE sera prioritairement réglé à l'amiable. En cas de désaccord persistant, il est fait attribution de compétence aux juridictions d'Angers.

Fait en 2 exemplaires à, le

LE LOUEUR

Signature

PLANTE & CITE

Signature

ANNEXE 1 : NOTICE DE L'EXPOSITION

Une notice descriptive de montage, démontage et scénarisation a été réalisée pour chaque version (intérieure/extérieure) de l'EXPOSITION.

Chaque notice comprend :

- La présentation de l'exposition et la description des différents éléments ;
- Les suggestions de personnalisation par LE LOUEUR ;
- Une proposition de scénographie avec la description du matériel nécessaire et des illustrations inspirantes ;
- Les modalités d'adaptation à des surfaces plus petites ;
- Le descriptif détaillé du montage ;
- La fiche Etat des lieux ;
- Le démontage ;
- La grille tarifaire en cas de perte, casse ou vol ;
- Les conditions d'emprunt.

Consulter les notices : <https://www.plante-et-cite.fr/n/l-exposition-itinerante-parcs-et-jardins-en-gestion-ecologique/n:95>